

Il est évident que si l'on ne tient pas compte de l'augmentation des coûts de production dans le calcul du produit de la vente des grains, celui-ci pourrait en fait augmenter, mais en se soldant toujours par une diminution du revenu net sur lequel le cultivateur compte pour vivre. Bon nombre des difficultés que l'Ouest affronte résultent du fait que les coûts de production augmentent bien plus rapidement que le produit des ventes. Au fait, on a vu dans plusieurs cas, le prix de certains produits de ferme fléchir, alors que les coûts de production ont constamment augmenté. C'est pourquoi il est parfaitement concevable qu'en vertu de ce programme, les variations du revenu brut soient négligeables et, partant, qu'aucun versement ne soit effectué, tandis que dans le même temps, le revenu net effectif de l'agriculteur aura diminué.

Il n'y a absolument aucune raison pour qualifier un tel programme, qui préconiserait une telle idée, de programme de stabilisation du revenu. On pourrait l'appeler un programme d'assurance-feu, mais que personne n'aille croire qu'il aidera à la stabilisation des collectivités agricoles des Prairies. Le refus de la part du gouvernement d'étudier tant soit peu l'idée de prendre le revenu agricole net comme point de départ de ce programme est un exemple de plus de la détermination du gouvernement à chasser les petits cultivateurs des Prairies de leur terre au nom de l'efficacité, sans égard aux conséquences tragiques d'une telle décision.

Que fait un homme de 55 ou 60 ans qui a été un cultivateur toute sa vie, qui a été formé à être cultivateur et qui n'a aucune autre formation industrielle ou commerciale, lorsqu'on l'oblige à quitter sa terre? Il s'installe en ville pour y chercher un emploi. Dans les villes canadiennes aujourd'hui, il y a des gens qui ont travaillé toute leur vie dans l'industrie et qui se cherchent encore des emplois. On les a forcés à quitter leur travail et on les a mis à pied. Que fait le cultivateur dans ces circonstances? Le gouvernement peut-il vraiment vouloir nous faire accroire qu'il est préférable de voir les cultivateurs arpenter les rues à la recherche d'un emploi que de les voir travailler à la ferme pour produire les denrées agricoles essentielles? C'est ce qu'accomplira ce programme.

Le moment est venu de démontrer que l'Ouest ne peut plus accepter de mesures législatives qui ont pour effet de détruire sa vie culturelle. Nous avons assez vu le bill C-244 de ce côté-ci de la Chambre. Nous insistons pour que ce bill soit modifié de façon à se fonder sur le revenu net et à assurer un vrai revenu d'appoint aux petits cultivateurs et à permettre aux gens de l'Ouest de vivre à leur façon habituelle. C'est le point crucial de ce débat. C'est pourquoi nous ne pouvons nous résigner à abandonner la lutte de ce côté-ci de la Chambre. C'est pourquoi nous continuerons à combattre ce bill jusqu'à ce que nous obtenions certains changements.

Le gouvernement n'a pas fini d'entendre les trois ministres des Prairies. Ils reviendront soulever les mêmes points. Le ministre a probablement assez entendu parler du revenu agricole net. Il en a probablement soupé, mais il en sera malade avant longtemps s'il refuse de nous écouter.

Une voix: Proposez le vote.

M. Rowland: Mes amis d'en face suggèrent que nous votions.

Une voix: Certains sont de l'Ouest.

M. Rowland: Nous voterons quand le ministre aura apporté les modifications nécessaires pour que la mesure

réponde aux besoins des cultivateurs de l'Ouest. Pas un seul représentant d'une circonscription agricole de l'Ouest ne s'est prononcé en faveur de ce bill. Il y a bien une raison à cela.

Une voix: Le ministre a parlé.

M. Rowland: Quelqu'un dit que le ministre a parlé et qu'il représente une circonscription agricole de l'Ouest. Je me demande si l'opinion exposée par le ministre au cabinet a été identique à celle qu'il nous a communiquée. Dans l'affirmative, il n'est pas le député que nous pensions car il devrait défendre l'Ouest. A mon avis, il n'est pas parvenu à convaincre ses collègues du cabinet et il nous présente maintenant une demi-mesure.

Il est compréhensible que la légion de représentants de l'Ontario et du Québec qui siègent en face ignorent les effets qu'aura cette mesure sur l'Ouest, mais de ce côté-ci de la Chambre on le sait. Nous représentons l'Ouest et nous ne pouvons laisser adopter ce projet de loi sans modifications.

Peut-être sera-t-on d'accord pour déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur, car ma voix m'abandonne.

Une voix: Il vous reste deux minutes.

M. Rowland: Si la Chambre n'est pas d'accord, je vais continuer à ronchonner jusqu'au bout.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Déclarez qu'il est 10 heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Bell: Monsieur l'Orateur, du côté ministériel, quel qu'un aurait-il consulté les autorités et été autorisé à dire que nous poursuivrons demain l'étude de ce bill?

L'hon. M. Lang: Je pense que nous pouvons espérer continuer l'étude du sujet dont nous avons discuté ce soir.

L'hon. M. Dinsdale: C'est la voix de son maître.

Une voix: Il pourrait changer d'idée demain.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Êtes-vous sûr qu'on ne changera pas?

M. Horner: Vous feriez mieux de vérifier auprès des autorités.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—L'APPLICATION DU PRINCIPE DES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, avant de me précipiter pour jouir des délices que peut réserver l'immeuble de l'Ouest, je voudrais prendre quelques minutes pour parler d'un sujet sur lequel j'ai interrogé, l'autre jour, le président du Conseil du Trésor (M. Drury). Tout d'abord, je voudrais faire état de mon optimisme puisque j'attendais toujours le jour de gloire.